



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....9
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 21 mars à quatorze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALCOUFFE Stéphanie, ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SECRETAIRE DE SEANCE Madame CAVAILLES Françoise a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°2026-4
DELIBERATION N°2026-4-13
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Désignation des représentants de la commune au SIVU de Gauty

Vu l'article L5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SIVU de GAUTY

Vu les élections du 15 mars 2026 ;

Vu l'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il s'agit d'une structure intercommunale qui a en charge la production de l'eau pour alimenter les communes de Saint-Jean-et-Saint-Paul et de Saint-Jean d'Alcapiès ;

Considérant qu'il convient de désigner deux membres du conseil municipal comme délégués titulaires et deux membres du conseil municipal comme délégués suppléants pour représenter la commune au sein du SIVU de Gauty ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à neuf voix pour,

- **Décide de** désigner comme délégués titulaires Monsieur BEAUREPAIRE Antoine et Monsieur KNIFFKE Chistoph;
- **Décide de** désigner comme délégués suppléants Madame ALCOUFFE Stéphanie et Madame ALVERNHE Audey.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

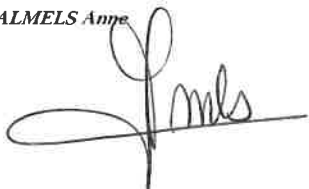
Le Maire
CALMELS Anne
Page 1 sur 2

Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **24 mars 2026**
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le **24 mars 2026**

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
CAVAILLES Françoise



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.